ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Conférence de presse du 15 août 2024

RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Service de l'Enseignement Obligatoire

Conception et rédaction :	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)
Données chiffrées :	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO), service de statistique (STAT)
Photographie de couverture	Priscilla Krebs sur mandat du Cercle scolaire de Val-de-Ruz -2023
Portrait de la cheffe de département :	Chancellerie d'État

Table des matières

MESSAGE DE LA CHEFFE DE DÉPARTEMENT 3

CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2024-2025 4

1/ Enseignement obligatoire 4

Effectifs 4

Répartition cantonale des 18’847 élèves FR (formation régulière) dans 1’013 classes 4

Nombre d’élèves par année scolaire 5

Nombre d’élèves par cycle 5

Évolution du nombre total d’élèves depuis 2016-2017 6

Options en 11e année 6

Disciplines à choix pour les élèves de 11e année 7

Options académiques 7

Options professionnelles 7

2/ Enseignement spécialisé 8

Évolution du nombre d’élèves au bénéfice d’une décision de soutien pédagogique spécialisé (SPS) 8

Répartition des élèves au bénéfice d’une mesure de soutien pédagogique spécialisé (SPS) 9

Classes intégrées : évolution du nombre de classes et du nombre d’élèves 9

Espace pédagogique 10

3/ Diplômé-e-s neuchâtelois-e-s de la HEP-BEJUNE 11

4/ Marché de l’emploi 11

5/Accueil des élèves en provenance d’Ukraine 12

CE QU’IL FAUT RETENIR DE CETTE RENTRÉE SCOLAIRE 13

LES POINTS FORTS DE LA RENTRÉE EN DÉTAIL 14

6/ Éducation numérique 14

Moyens d’enseignement 14

Équipement 14

7/ Enseignement immersif de l’allemand 17

Évolution du nombre d'élèves en enseignement immersif (état au 16.07.2024) 18
Évolution du nombre de classes immersives (état au 16.07.2024) 18
Répartition par centre scolaire et par type d'immersion (état au 16.07.2024) 19
8/ Profils de compétences transversales 20
9/ Évaluation 22
10/ École et familles 22
NOUVEAUTÉS DANS LES DISCIPLINES 23
11/ Français 23
12/ Sciences humaines et sociales (SHS) 24
13/ Mathématiques 25
14/ Sciences de la nature 26
15/ Éducation numérique 26
16/ Aperçu des moyens d'enseignement introduits dans le canton de Neuchâtel 27

MESSAGE DE LA CHEFFE DE DÉPARTEMENT

Ce lundi 19 août 2024, 19'377 élèves reprendront le chemin de l'école ; et pas moins de 2'047 enseignant-e-s feront de même.

Je me réjouis de cette nouvelle année scolaire marquée par la stabilité : l'introduction de l'éducation numérique se poursuit, en tant que discipline, en 5e et 9e années et l'enseignement de l'allemand par immersion est désormais proposé dans tous les centres scolaires.

Cette rentrée se place également sous le signe des nouveautés avec l'introduction d'un nouveau moyen d'enseignement sur la Citoyenneté en 11e année, de nouvelles brochures d'information pour les parents et des antennes wifi spécialement conçues pour les écoles.

Finalement, elle ne saurait être abordée sans marquer le fait qu'il s'agit de la dernière rentrée du chef de service.

Grâce à l'investissement remarquable du personnel enseignant, mais aussi des directions d'école et du service de l'enseignement obligatoire, l'école fonctionne bien. Elle doit cependant s'adapter en permanence aux évolutions de la société. Elle doit donc s'inscrire dans un mouvement qui, telle une fine complication, allie continuité et innovations.

Je remercie toutes celles et ceux qui font l'école de notre canton et leur souhaite une excellente rentrée 2024.

Crystel Graf

Conseillère d'État
Cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)

CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2024-2025

1/ Enseignement obligatoire

Effectifs

Répartition cantonale des 18’847 élèves FR (formation régulière) **dans 1’013 classes**

(NB : sans compter les 530 élèves des classes spéciales et d’accueil, situation au 8.8.2024)

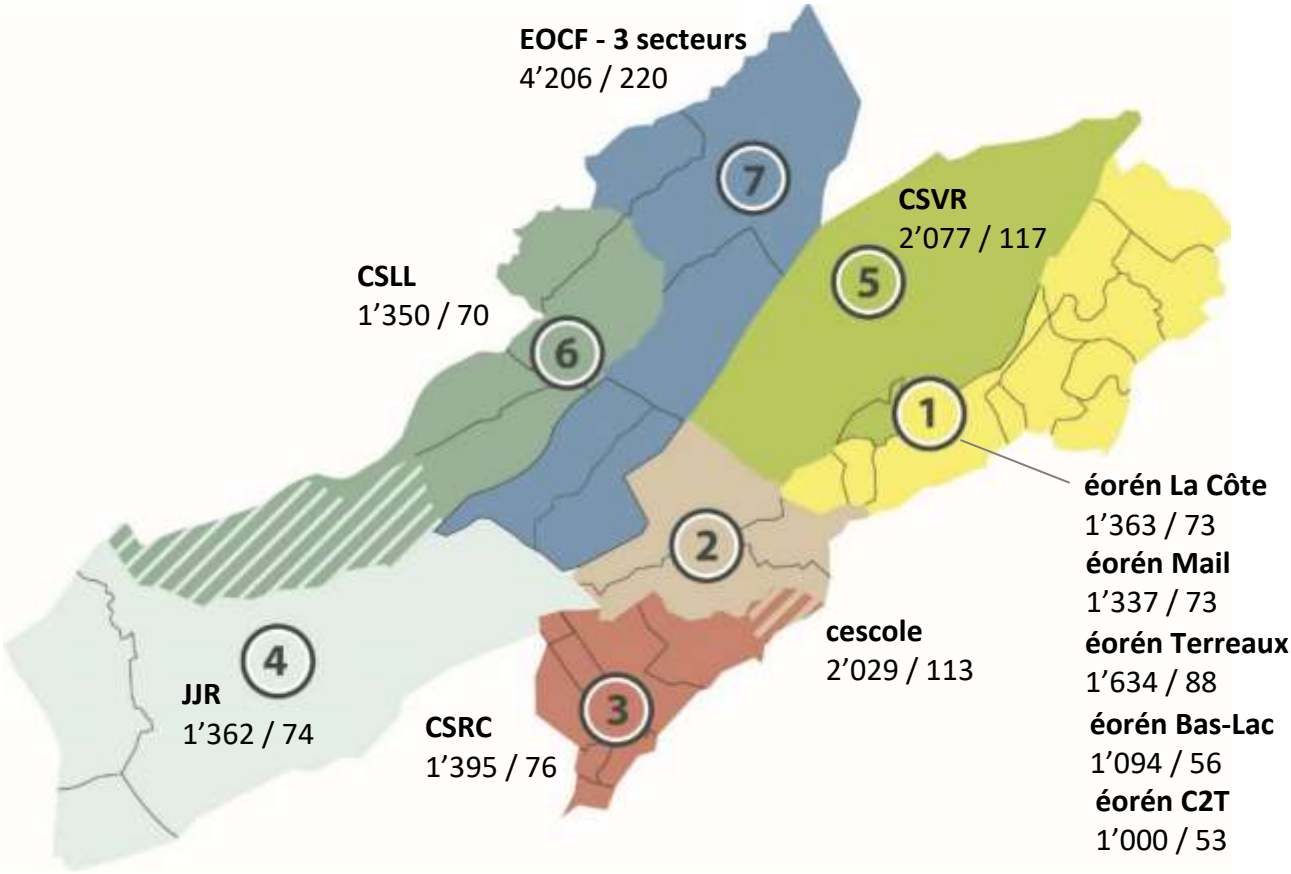

(1er chiffre : nb d’élèves ¦ 2e chiffre : nb de classes)

Nombre d'élèves par année scolaire

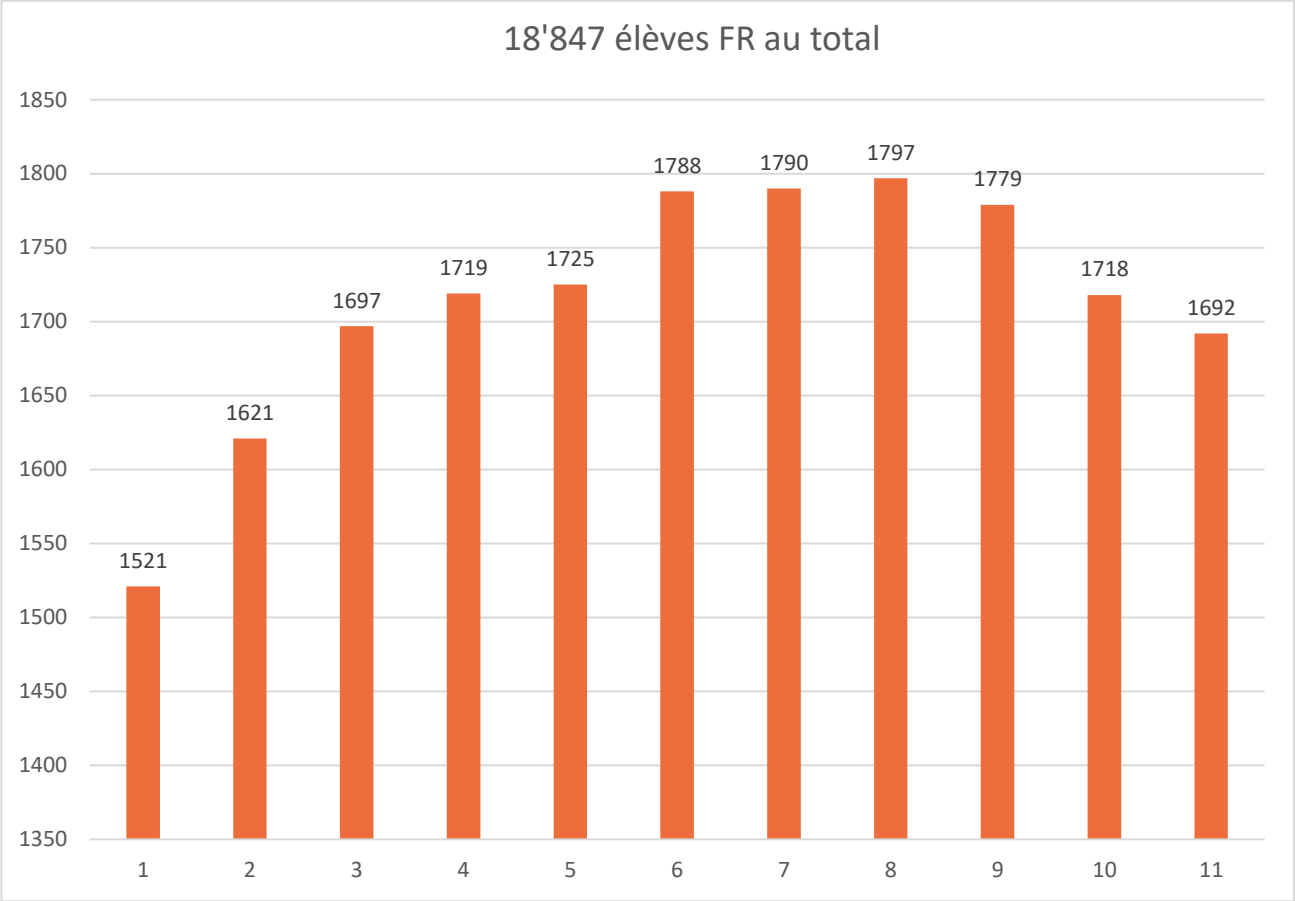

À la rentrée, **18'847 élèves** (sans compter les 530 élèves des classes spéciales et d'accueil) seront scolarisé-e-s dans les 1'013 classes du Canton (sans compter les classes spéciales et d'accueil). Cela représente 208 élèves (en classes régulières) de moins que l'année passée.

Nombre d'élèves par cycle

NB : sans compter les 530 élèves des classes spéciales et d'accueil

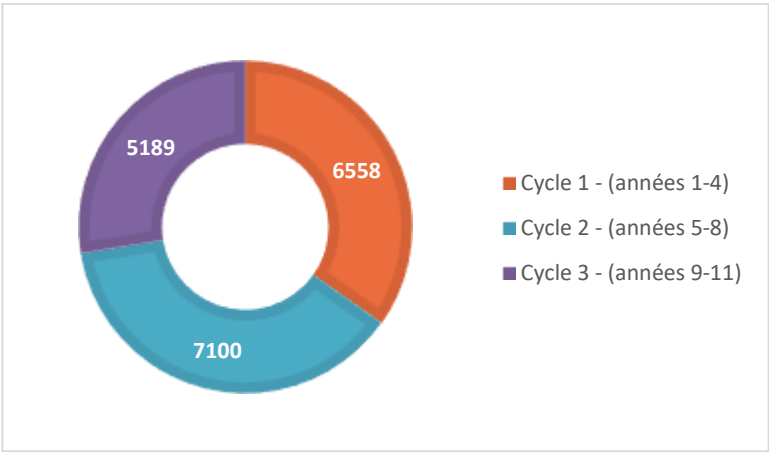

Parmi les 18'847 élèves, nous dénombrons 6'558 élèves au cycle 1 (34.8%), 7'100 au cycle 2 (37.7%) et 5'189 au cycle 3 (27.5%).

Évolution du nombre total d'élèves depuis 2016-2017

NB : y compris les élèves des classes spéciales et d'accueil

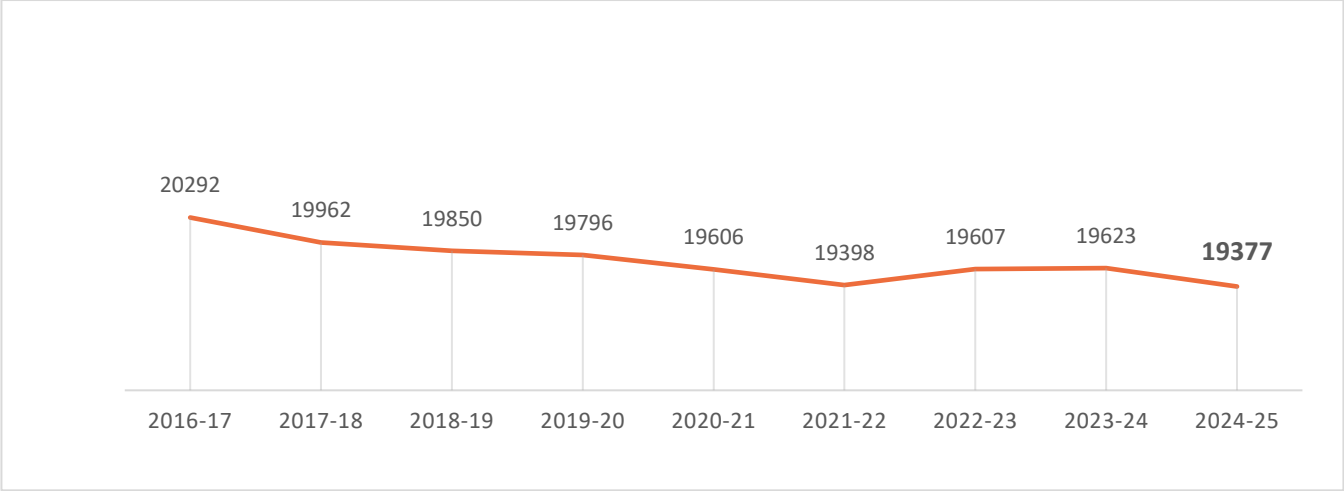

[Les chiffres jusqu'à la rentrée 2023-24 sont ceux du Memento statistique en date du 15 octobre ; ceux de 2024-25 ont été extraits au 8.8.2024].

Options en 11e année

En 11e année, différentes options sont proposées aux élèves. Elles leur offrent un choix en vue de leur entrée au postobligatoire, dans les filières de formation professionnelle, de culture générale ou de maturité professionnelle.

Les disciplines à choix sont le renforcement en mathématiques, le renforcement en français ou l'anglais à niveaux, en fonction des formations envisagées et des besoins.

- Les **options professionnelles** préparent les élèves à une formation professionnelle de type certificat fédéral de capacité (CFC), à une maturité professionnelle (trois ou quatre ans) ou à une formation générale de type maturité spécialisée ;
- Les **options académiques** préparent les élèves à une formation de type maturité gymnasiale, à une formation professionnelle de type CFC et/ou maturité professionnelle (MP) ou à un diplôme de culture générale puis maturité spécialisée.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 54% des élèves de 11e année ont choisi une option académique et 46% une option professionnelle. Ces chiffres sont identiques à l'année précédente.

Disciplines à choix pour les élèves de 11e année

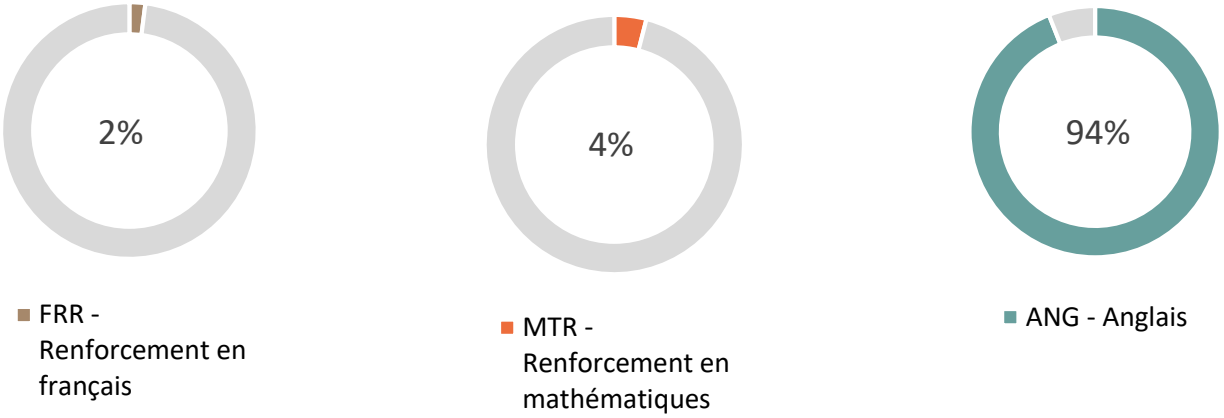

Options académiques

54% des élèves de 11e année ont choisi une option académique.

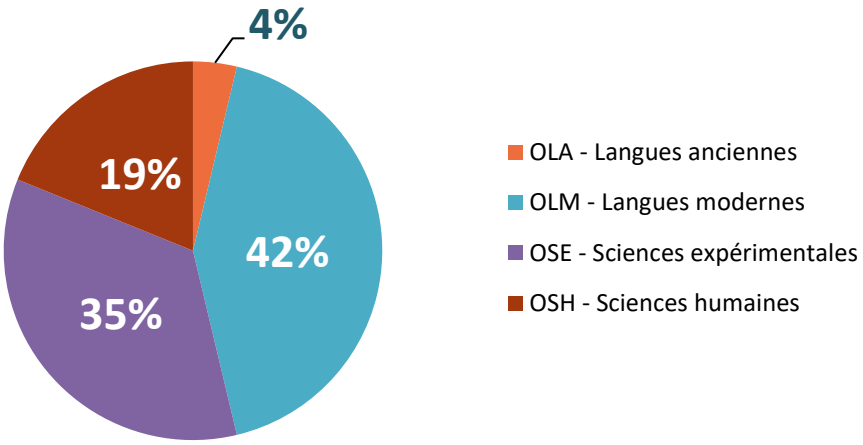

Options professionnelles

46% des élèves de 11e année ont choisi une option professionnelle.

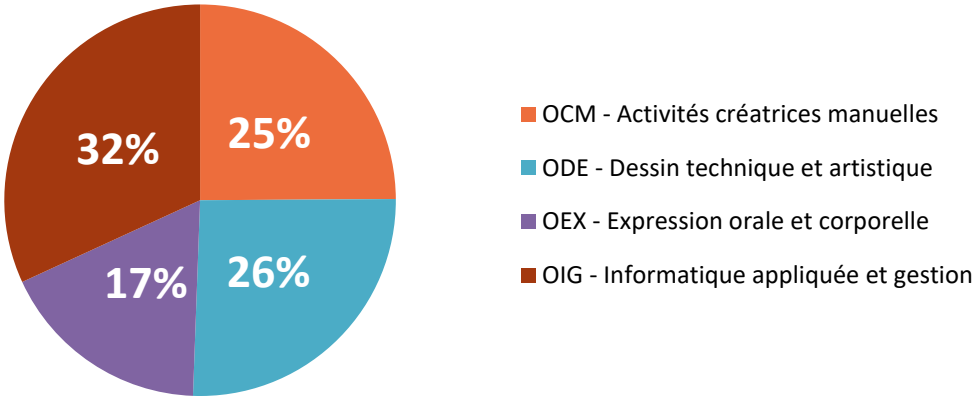

2/ Enseignement spécialisé

En fonction des besoins des élèves, des mesures ordinaires et renforcées de pédagogie spécialisée peuvent être mises en place au sein de l'école obligatoire. Parmi les mesures dites renforcées, qui dépendent directement du canton, certaines sont de nature intégratives et sont présentées plus spécifiquement dans ce chapitre.

Évolution du nombre d'élèves au bénéfice d'une décision de soutien pédagogique spécialisé (SPS)

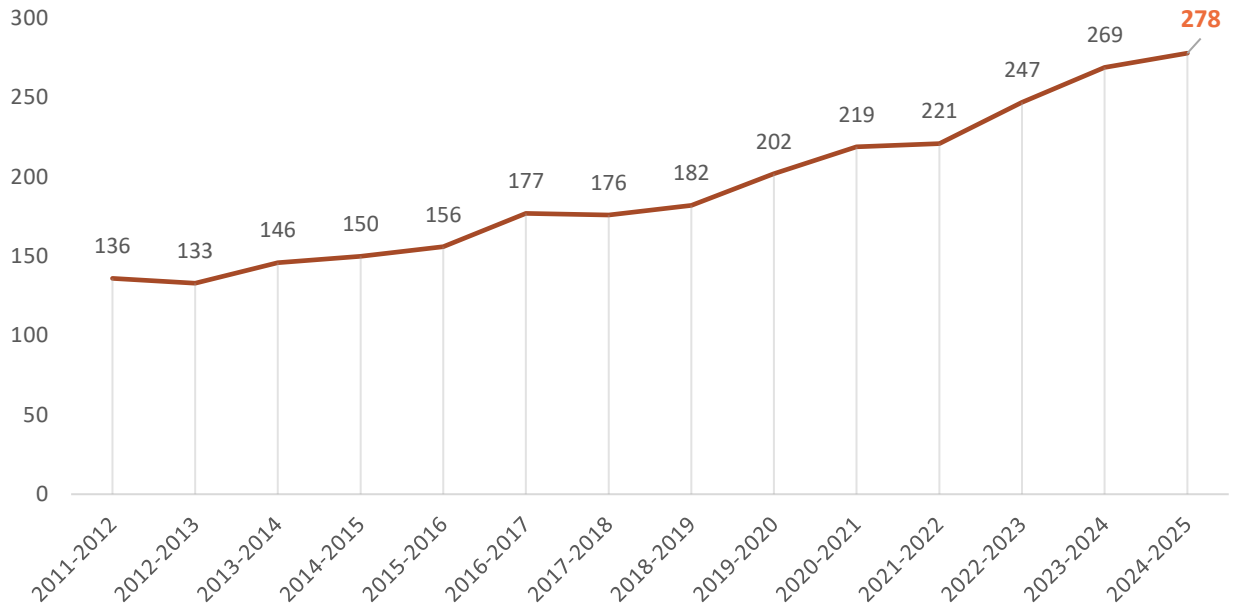

Les élèves qui bénéficient de soutien pédagogique spécialisé (SPS)[1] ont une scolarité en formation régulière. C'est l'enseignant-e spécialisé-e qui se rend en classe pour assurer le soutien. Nous observons, à ressources constantes, une légère augmentation du nombre d'élèves. Par rapport à l'année passée, neuf élèves de plus seront scolarisé-e-s de cette manière cette prochaine année scolaire.

Les besoins de l'élève sont déterminés au travers d'une procédure intercantonale dite procédure d'évaluation standardisée[2]. Celle-ci permet un recensement systématique des informations et d'effectuer une évaluation globale pluridimensionnelle (fonctionnement de l'élève, environnement familial, contexte scolaire). Dans ce cadre, les seuils limites de l'AI appartiennent au passé. L'octroi des mesures découle de l'évaluation des besoins qui se concentre sur des objectifs de développement et de formation.

[1] https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SEEO/enseignement-specialise/Pages/soutien-pedagogique-specialise-sps.aspx
[2] https://www.ne.ch/autorites/DEF/SEEO/enseignement-specialise/Pages/Proc%c3%a9dured%c3%a9valuation.aspx

Répartition des élèves au bénéfice d'une mesure de soutien pédagogique spécialisé (SPS)

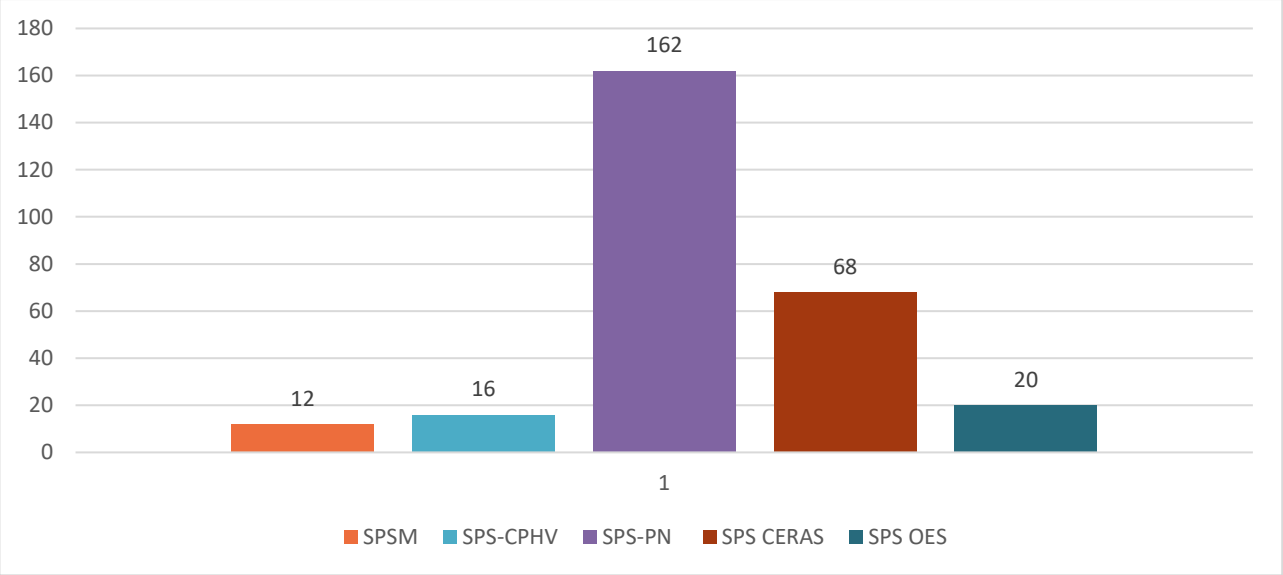

Les mesures accordées se répartissent en différentes catégories selon l'organisme qui les dispense [Fondation les Perce-Neige (PN), Fondation du CERAS (Centre régional d'apprentissages spécialisés), Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV) ou office de l'enseignement spécialisé ; ou en fonction du public spécifique auquel elles s'adressent (soutien pour sourds et malentendants (SPSM)].

Classes intégrées : évolution du nombre de classes et du nombre d'élèves

Dans ce cas de figure, les classes spécialisées des écoles spécialisées sont intégrées à l'école ordinaire. Un-e enseignant-e spécialisé-e du Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) ou de la Fondation des Perce-Neige est en charge de ces classes. Par rapport à l'année scolaire 2023-2024, nous comptabilisons deux classes de moins pour cette rentrée scolaire et dénombrons 14 élèves de moins.

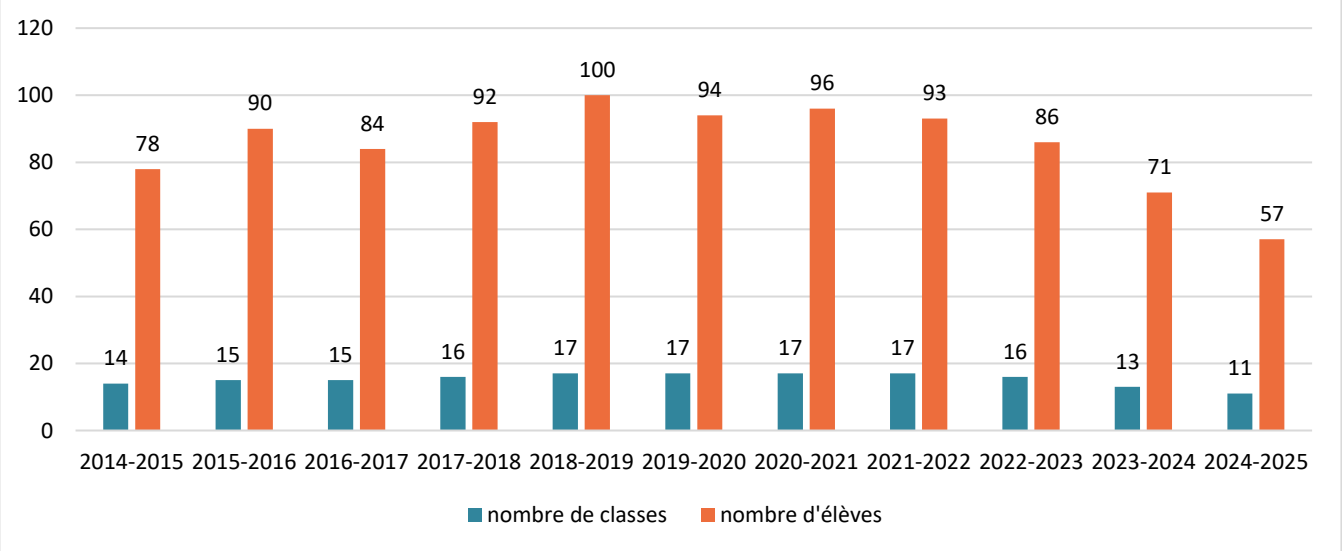

La diminution peut s'expliquer par deux facteurs : la création du dispositif de scolarité mixte à visée inclusive mais également la difficulté à trouver parfois des locaux au sein des centres scolaires pour les classes intégrées.

Espace pédagogique

Il s'agit d'une forme de scolarité adaptée qui partage le temps d'école entre la classe de l'école ordinaire de l'élève concerné et un groupe classe d'une école spécialisée dénommé « espace pédagogique », implanté dans le cadre de l'école ordinaire.

Chaque élève dispose d'un horaire personnalisé partagé entre la classe ordinaire et le groupe classe en fonction d'une évaluation individuelle de ses besoins et de ses compétences.

Selon les besoins, le temps en classe ordinaire peut être accompagné.

Nous observons une augmentation du nombre d'élèves dans de dispositif, soit 30 élèves contre 25 à la rentrée précédente.

3/ Diplômé-e-s neuchâtelois-e-s de la HEP-BEJUNE

NB : Évolution du nombre de diplômé-e-s depuis 2014-2015 – situation au 16.07.2024

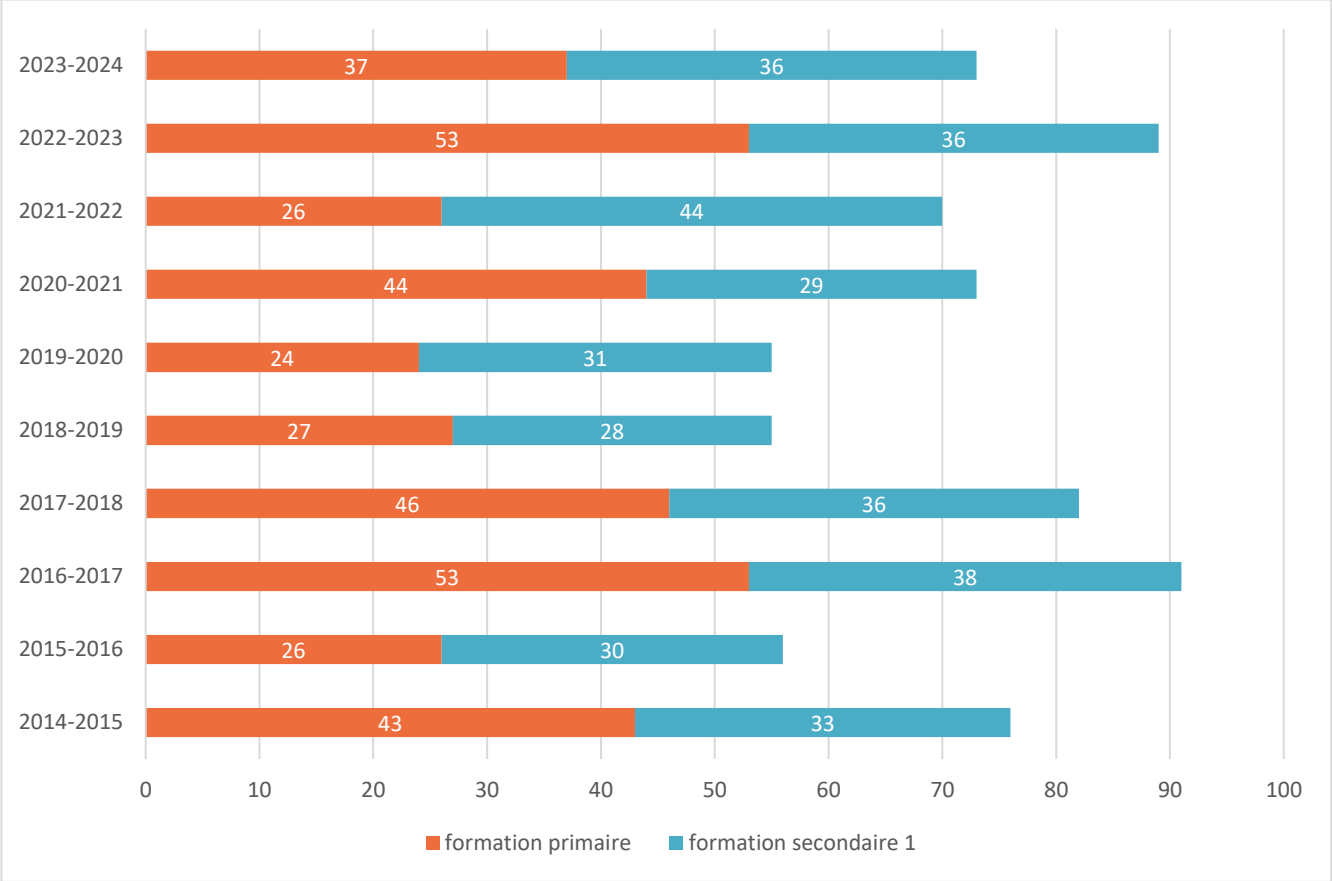

Par rapport à l'année précédente, le nombre de diplômé-e-s neuchâtelois-e-s (73) a diminué de 16 personnes. Cette diminution est particulièrement forte en formation primaire, soit les personnes qui se destinent à l'enseignement aux cycles 1 et 2. À noter toutefois que les fluctuations sont fréquentes au fil des ans, comme le montre le graphique ci-dessus.

4/ Marché de l'emploi

(situation au 15.07.2024)

Au terme de l'année scolaire 2023-2024, **44 enseignant-e-s** sont parti-e-s **à la retraite** pour un total de 34.93 équivalents plein temps (EPT).

Pour l'année scolaire 2024-2025, **112 postes** ont été **mis au concours** dans la scolarité obligatoire représentant 69.97 EPT. Ces postes sont répartis entre les cycles comme suit:

- 59% des postes dans les cycles 1 et 2 (années 1 à 8);
- 36% au cycle 3 (années 9 à 11);
- 5% dans l'enseignement spécialisé.

Répartition des postes d'enseignant-e-s mis au concours en 2024-2025

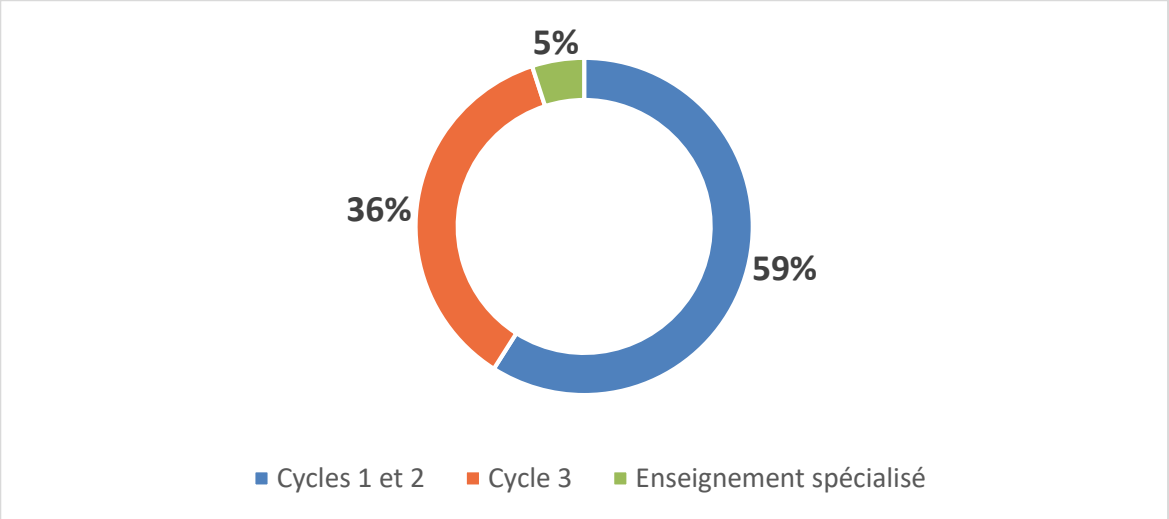

5/Accueil des élèves en provenance d'Ukraine

Le nombre d'élèves ukrainiens scolarisé-e-s dans le canton s'élève à 234 (état au 5.7.2024), ce qui représente environ 1.2% du nombre total d'élèves.

Premier accueil

Au début du mois juillet 2024, 319 enfants ukrainien-ne-s en âge de scolarité ont été dénombré-e-s. La majeure partie est intégrée dans les centres scolaires, à savoir 234 élèves (sur 252 scolarisables) et 67 sont scolarisé-e-s en classes de premier accueil au centre de Perreux, à Boudry. À noter qu'en fonction du nombre croissant d'élèves en premier accueil, les groupes ont été multipliés et les élèves sont réparti-e-s entre deux classes, l'une directement dans le centre de Perreux et l'autre dans des locaux au centre du village de Boudry.

En raison des effectifs, de nouveaux locaux mis à disposition par le centre de Perreux seront également utilisés dès la rentrée.

Afin d'offrir une scolarité mixte entre le premier accueil et des classes régulières, dans l'attente du placement de certain-e-s élèves en second accueil et donc de leur intégration dans un centre scolaire, une fructueuse collaboration a été établie avec le centre du CESCOLE ; celle-ci a permis à plusieurs élèves du centre de Perreux de suivre certains cours dans des classes du CESCOLE. Cette collaboration sera reconduite cette année scolaire.

Cours de soutien langagier pour mineur-e-s non accompagné-e-s

Dans le domaine du premier accueil, il s'agit de relever que le canton a décidé, dès cette rentrée scolaire, d'ouvrir une classe de premier accueil pour les mineur-e-s non accompagné-e-s (de toutes nationalités) en âge de scolarité du centre de Couvet. Elle proposera des cours de soutien langagier intensif et des enseignements généraux qui seront donnés au collège de Longereuse, à Fleurier. En parallèle, les élèves pourront suivre certains cours dans des classes régulières du cycle 3.

CE QU'IL FAUT RETENIR DE CETTE RENTRÉE SCOLAIRE

- **Stabilité et nouveautés** prévalent ;
- L'**éducation numérique** est introduite, comme discipline, en 5e et 9e années ;
- Tous les centres scolaires proposent désormais un enseignement de l'**allemand par immersion** ; 17% des élèves sont touché-e-s ;
- Le nouvel instrument visant à faciliter la définition d'un projet professionnel pour les jeunes (**profil de compétences transversales**) a été testé à satisfaction ;
- Deux **nouvelles brochures** sont éditées pour mieux présenter aux parents l'école neuchâteloise et l'évaluation des apprentissages ;
- Un nouveau **moyen d'enseignement « Citoyenneté »** parait en 11e année ; l'introduction des moyens d'enseignement romands de français et de mathématiques se poursuit ;

LES POINTS FORTS DE LA RENTRÉE EN DÉTAIL

6/ Éducation numérique

L'introduction de l'éducation numérique en tant que discipline se poursuit. Elle intègre la 5e et la 9e année lors de cette rentrée 2024. L'ensemble de la scolarité obligatoire sera couverte en 2026.

Si les contenus spécifiques à cette discipline sont abordés de manière transversale pour les plus petits, les élèves, à partir de la 7e année, bénéficient d'une heure supplémentaire à la grille horaire pour développer leurs compétences dans ce domaine.

	2022	2023	2024	2025	2026
sans heure à l'horaire	**1e | 2e | 3e**	**4e**	**5e**	**6e**	**11e**
avec heure à l'horaire	**7e**	**8e**	**9e**	**10e**	

NB : Lorsqu'il n'y pas d'heure d'éducation numérique à l'horaire, une approche transversale branchée (en utilisant les outils numériques) ou débranchée (sans outil numérique) est proposée aux élèves. À partir de la 7e et jusqu'en 10e année, cette approche est complétée par un enseignement disciplinaire.

Moyens d'enseignement

Les moyens et compléments suivants sont ou seront introduits :

- En 3e et 4e années : le Coffret sera progressivement complété d'un nouveau jeu de fiches (cinq nouvelles activités, ainsi que des « cartes émotions » et « cartes génération ») ;
- En 5e année : le manuel prévu pour le personnel enseignant proposera trois projets interdisciplinaires ;

  Ce moyen sera complété de trois autres projets à aborder l'année suivante, sur le modèle des séries proposées dans les nouveaux moyens de français ;
- En 8e année : des activités de prévention clés en main, préparées en collaboration avec le centre Learn de l'EPFL, sont à disposition ;
- En 9e année : Connected (vol.2) est distribué aux élèves.

Équipement

En matière d'équipement, le canton de Neuchâtel a fait le choix du « numérique responsable » en privilégiant les besoins pédagogiques. Cela se traduit par une prise en compte de différents facteurs, tels que l'âge des élèves, l'usage des écrans, la posture devant l'écran, le principe de précaution en lien avec la téléphonie mobile et le réseau WIFI, la durabilité des équipements et l'impact environnemental de leur utilisation.

En prévision de l'arrivée de l'enseignement de l'éducation numérique au cycle 3, un complément matériel est en cours d'installation, principalement sous la forme de chariots de PC portables.

Antennes wifi « responsables »

Des antennes wifi seront aussi progressivement installées dans les salles de classes, de la 7e à la 11e année. En réponse à une demande des écoles, les ordinateurs (portables) pourront ainsi non seulement être utilisés de manière souple (sans se rendre en salles informatiques), mais les apprentissages des élèves à besoins éducatifs particuliers s'en trouveront aussi facilités.

Le principe du « numérique responsable » s'applique aussi au niveau de ces antennes wifi :

- limitation du rayonnement électromagnétique grâce aux éléments suivants :
  - choix d'antennes (Ubiquiti), à faible rayonnement;
  - activation et désactivation des antennes par le personnel enseignant à l'aide d'une télécommande [spécialement créée par le Service informatique de l'État de Neuchâtel (SIEN)], afin de ne les utiliser que lorsque c'est nécessaire ;
  - pose dans les classes afin de ne couvrir (et à la demande) que la classe en question ;
- limitation de la consommation d'énergie :
  - débranchement (automatique) de ces antennes de 18h à 7h du matin ;
  - activation par le personnel enseignant uniquement quand cela est nécessaire.

Les écoles qui en feront la demande seront équipées de ces antennes wifi au fil du temps, en fonction du besoin pédagogique. Ce dernier reste déterminant.

Formation du personnel enseignant

Lancée en janvier 2022, la formation du personnel enseignant se poursuit selon la planification établie.

Une grande partie des enseignant-e-s a pu être formé, partiellement ou complètement, à l'éducation numérique. Seul-e-s les enseignant-e-s de 5e-6e , ainsi que les spécialistes du cycle 3, doivent encore compléter leur formation, cette prochaine année scolaire. Si nécessaire, des formations de rattrapage sont proposées.

Les formations de base à l'éducation numérique se termineront en juillet 2026.

De manière complémentaire, des ateliers thématiques, organisées par le canton et par les référent-e-s en éducation numérique seront proposées. Ceux-ci permettront d'approfondir les notions liées à l'éducation numérique et répondront aux questionnements qui auront émergé de la pratique du corps enseignant. Notons que la HEP-BEJUNE étoffe aussi régulièrement son catalogue de formations continues ciblées sur les thématiques particulières de l'éducation numérique.

Rappelons enfin qu'à Neuchâtel, les intentions suivantes sont privilégiées en matière d'éducation numérique :

- doter les élèves de **bonnes pratiques** à mettre en œuvre à l'école comme à la maison ;
- définir un **cadre cantonal fort** pour l'usage des technologies à l'école ;
- promouvoir la **prévention**, par exemple, par le biais d'animations scolaires ;
- développer la **sensibilité** de l'ensemble des actrices et acteurs de l'école **à l'impact environnemental** du numérique.

7/ Enseignement immersif de l'allemand

Chacun des treize centres scolaires cantonaux dispose désormais de classes proposant un enseignement de l'allemand par immersion.

Cet enseignement se fait soit dans le cadre de l'une de 79 classes **PRIMA** (programme d'immersion en allemand), soit dans le cadre de l'une des 111 classes **ANIMA** (année d'immersion en allemand).

Cette année encore, l'enseignement de l'allemand par immersion poursuit une croissance fulgurante avec une augmentation de l'ordre de 30%. Il est devenu aujourd'hui une composante exemplaire de l'école neuchâteloise. Il concerne 3'416 élèves de l'école obligatoire, soit environ 18%.

Les chiffres susmentionnés dépassent considérablement les prévisions annoncées dans le concept cantonal de l'enseignement des langues[1], qui prévoit notamment que tous les centres scolaires aient déployé au moins une filière PRIMA complète de 1e à la 11e année, à l'horizon 2038. Ceci implique de débuter la mise en place d'au moins une filière par centre au plus tard en 2027.

Cette année, pour la première fois depuis le lancement du projet ANIMA en 2021, une nouvelle filière PRIMA a vu le jour sur la base des classes ANIMA. Il s'agit des classes de Gorgier.

Séquences d'enseignement

Depuis 2020, pour soutenir l'enseignement de l'allemand par immersion, le canton Neuchâtel contribue à l'édition de séquences d'enseignement clé-en-main dans le cadre du projet VABENE (Valais-Berne-Neuchâtel) soutenu financièrement par l'Office fédéral de la culture. Ce projet prévoit l'édition de six séquences d'enseignement pour chacune des années scolaires de l'école primaire, d'ici à 2026. Les 18 premières séquences concernées sont disponibles plandetudes.ch[3].

Pour mémoire :

- Le **programme PRIMA** offre un enseignement de l'allemand par immersion *sur toute la scolarité obligatoire*, de la 1e à la 11e année ; diverses disciplines (ex. géographie, histoire, arts visuels) sont enseignées en allemand ;

- Le **projet ANIMA** dispense un enseignement en allemand de diverses disciplines mais sur une année seulement ; donc en dehors de la construction d'une « filière » PRIMA.

[1] https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2019/19020_CE.pdf

[3] https://bdper.plandetudes.ch/ressources/groupe/604/

Évolution du nombre d'élèves en enseignement immersif (état au 16.07.2024)

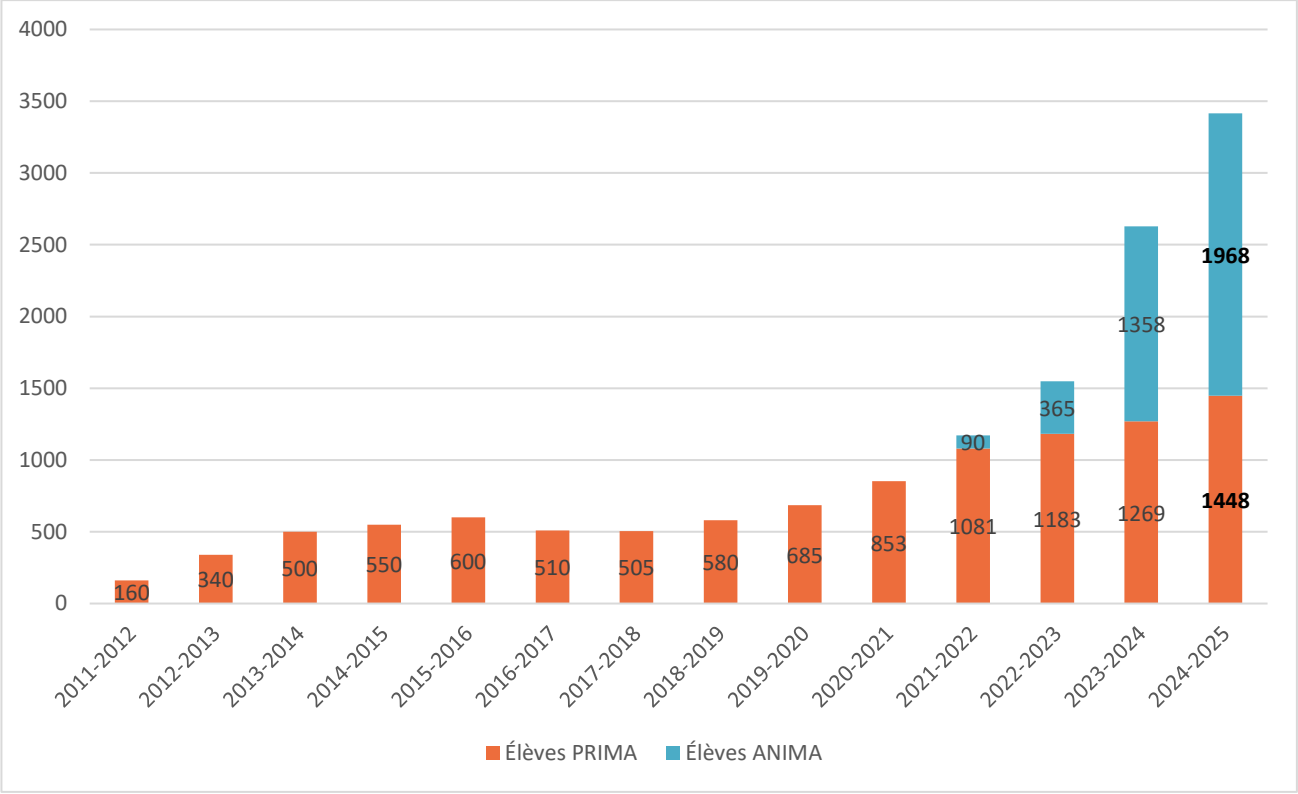

Évolution du nombre de classes immersives (état au 16.07.2024)

Répartition par centre scolaire et par type d'immersion (état au 16.07.2024)

Centres	Type d'immersion	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb d'enseignant-e-s (immersion)
JJR	PRIMA	16	268	16
	ANIMA	3	65	2
Éorén-C2T	PRIMA	21	405	18
	ANIMA	4	77	4
Éorén-Terreaux	PRIMA	29	536	22
EOCF	PRIMA	9	169	8
	ANIMA	14	258	14
CSRC	PRIMA	4	70	4
	ANIMA	6	103	6
CSVR	ANIMA	21	359	21
CESCOLE	ANIMA	12	216	10
CSLL	ANIMA	16	301	16
Éorén-Bas-Lac	ANIMA	23	383	34
Éorén-Mail	ANIMA	5	93	5
Éorén-C	ANIMA	7	113	7
	Total PRIMA	**79**	**1448**	**67**
	Total ANIMA	**111**	**1968**	**16**

En savoir plus

PRIMA – ANIMA[4]

Concept cantonal de l'enseignement des langues[5]

Projet VABENE[6]

[4] https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SEEO/projets/Pages/Projet-PRIMA.aspx

[5] https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2019/19020_CE.pdf

[6] https://bdper.plandetudes.ch/ressources/groupe/604/

8/ Profils de compétences transversales

L'an dernier, le canton de Neuchâtel a implémenté au cycle 3, dans deux centres scolaires, un nouvel instrument pour accompagner les jeunes dans la définition de leur projet professionnel. Ce « Profil de compétences transversales (PCT) » vise à aider les élèves à identifier leurs points forts pour mieux se projeter dans leur projet de formation.

28 compétences transversales sont explorées au travers de quatre séquences d'environ deux périodes réparties entre la 9e et la 11e année. En 10e année, une d'entre elles débouche sur la production d'une attestation de compétences transversales que l'élève pourra joindre à son dossier de candidature pour la suite de sa formation.

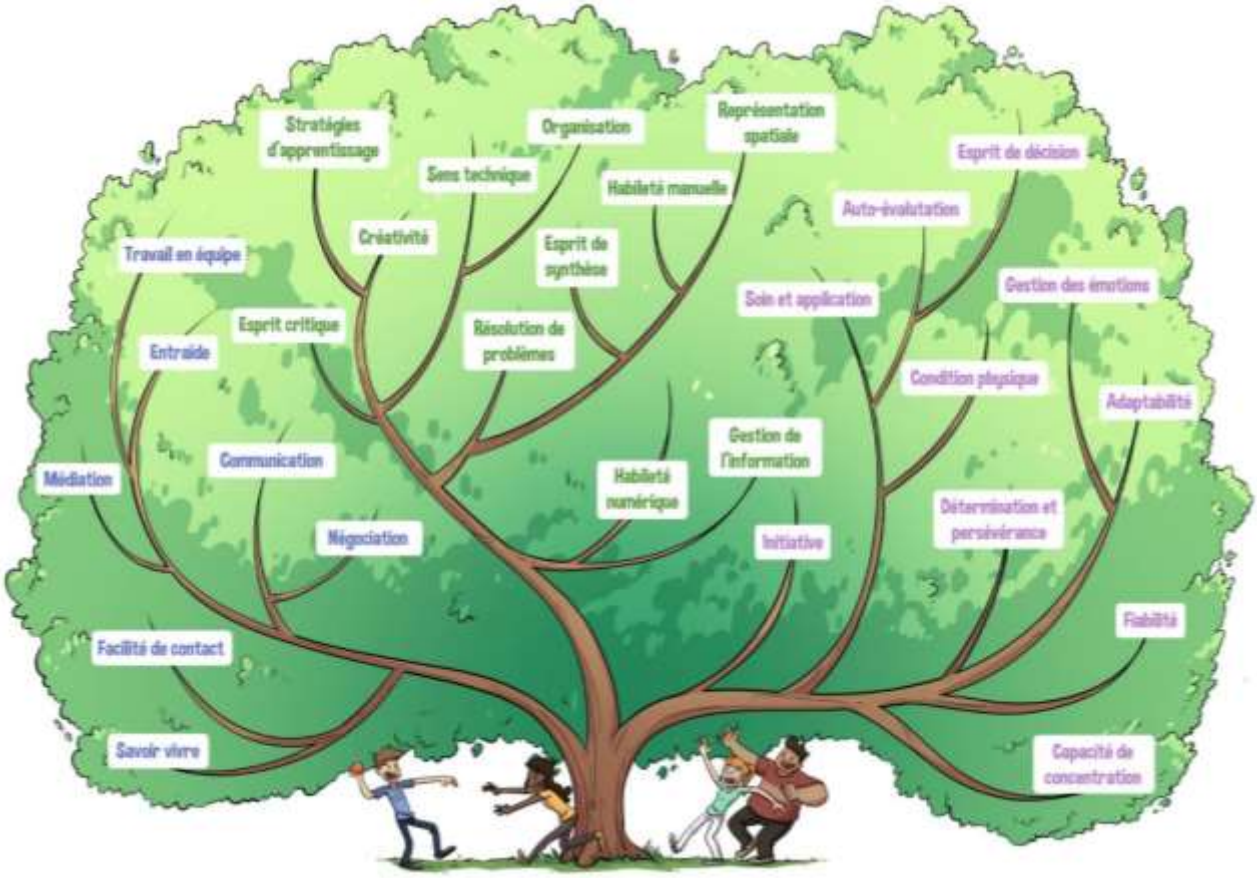

© CIIP

Les compétences transversales valorisées par ce nouveau dispositif dépassent le cadre scolaire et permettent de faire le lien avec les compétences attendues au postobligatoire. Elles se répartissent en trois catégories – personnelles, sociales et méthodologiques – et sont formulées pour que les élèves puissent les identifier facilement. Ces derniers seront accompagnés dans cette démarche d'auto-évaluation par le corps enseignant dans le cadre de la formation générale et du programme « Premiers pas vers un choix ».

Retours positifs

Le PCT a été testé au cours de cette dernière année scolaire dans deux centres scolaires : le Centre scolaire régional des Cerisiers (CSRC) et le secteur Ouest de l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds.

De manière générale, les retours sont positifs à très positifs.

Du côté du personnel enseignant, les éléments suivants ont été relevés :

- Outils « clé en main » avec un guide très clair
- Les activités sont bien appropriées à des élèves de 9e
- Les activités en groupe ont bien fonctionné
- Il est agréable de sortir du cadre assez strict des leçons
- Les séquences sont ludiques

Du côté des élèves :

- Les activités qui permettent des interactions fonctionnent très bien
- Le travail en petit groupe est très bien perçu
- Dans un groupe qui se connait bien, les échanges sont constructifs
- Faire des activités « autres » que très scolaires est agréable

Les points de vigilance :

- Le vocabulaire est parfois compliqué pour des élèves de 9e
- Peut-être avoir déjà une liste des compétences transversales en 9e
- Parfois difficile de trouver une qualité à un-e élève que l'on ne connait pas très bien
- Les activités interactives fonctionnent mieux avec des élèves qui ont un bon feeling entre eux

La phase d'implémentation (ou de test) se poursuit aux degrés subséquents (10e et 11e) aux collèges des Forges et des Cerisiers ces deux prochaines années scolaires. À la rentrée 2026, sa généralisation est prévue à l'ensemble des écoles du canton.

En savoir plus[7]

[7] https://view.genial.ly/63ea50c7327fbd001a1b2ed3

9/ Évaluation

Les brochures « évaluation des apprentissages de l'élève au cycle 1 » et « évaluation des apprentissages de l'élève au cycle 2 » pour les parents ont été remodelées : contenu revu et rédaction en langage clair pour faciliter la lecture et la compréhension.

Elles sont distribuées aux parents des élèves de 1e année (début du cycle 1) et aux parents des élèves de 5e année (début du cycle 2) à chaque rentrée scolaire.

Également disponibles sur le portail rpn.ch.

10/ École et familles

La présentation de l'école neuchâteloise aux parents d'élèves a aussi fait l'objet d'une refonte. Une nouvelle brochure - intitulée « Bienvenue à l'école » - oriente les parents sur le parcours scolaire de leur(s) enfant(s) : avant, pendant et après l'école obligatoire. Elle paraîtra ces prochaines semaines.

En parallèle, les pages dédiées en particulier aux parents sur le portail rpn.ch (où pourra être téléchargée la brochure) seront revues, reprenant les thématiques de ladite brochure.

Réalisée en concertation avec la Fédération des Associations de Parents d'Élèves Neuchâtel (FAPEN), cette brochure sera prochainement disponible dans plusieurs langues.

NOUVEAUTÉS DANS LES DISCIPLINES

11/ Français

L'introduction des nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) de français se poursuit à la rentrée 2024 en 3e et 6e années.

Toutes les ressources relatives à ces moyens d'enseignement romands sont disponibles sur le portail de la CIIP[8]. Des formations ont été organisées et se poursuivront pour accompagner les enseignant-e-s qui utiliseront ces moyens.

Cette collection dont le slogan est

est en lien direct avec le plan d'études romand et les thématiques choisies mettent en valeur les richesses patrimoniales et culturelles de Suisse romande.

Par exemple :

- *les arbres de Suisse romande avec le parcours Le documentaire en 1e-2e années*
- *les monuments architecturaux romands avec le parcours L'audioguide en 3e-4e années ou*
- *l'humour de Oin-Oin revisité par Miliket et Pt'it Oin-Oin avec un module en 5e et 6e années.*

De nombreux corps de métier de Suisse romande (dans le domaine de l'illustration, de l'écriture et de l'art) ont participé à la réalisation de ces moyens d'enseignement.

Ils s'appuient sur les pratiques enseignantes et les recherches en didactique.

Les rédactrices, toutes enseignantes, ont collaboré étroitement avec des conseillères et des conseillers didactiques des hautes écoles pédagogiques et des universités de Suisse romande.

Tout au long du processus de création, ces moyens ont été soumis à plusieurs validations successives et ont aussi été mis à l'épreuve dans des classes.

Ils proposent une diversité de démarches pédagogiques, toutes pensées pour un enseignement explicite et progressif et sont suffisamment flexibles pour répondre au contexte et aux besoins de chaque classe.

Ces moyens d'enseignement permettent de s'approprier la langue française à partir de réelles situations de communication, à l'écrit et à l'oral.

Les projets (à choix) pour la promotion et l'enseignement de la lecture (proposés dans le cadre des moyens d'enseignement romands) se poursuivent avec notamment :

- la **Ribambelle** en 1e et 2e années
- le **Pass'lecture** en 3e et 4e années

[8] https://portail.ciip.ch/home

- La **Bataille des Livres** au cycle 2
- **Livresensemble** de la 7e à la 11e année

En parallèle, des ressources complémentaires continuent d'être créées par le canton (notamment des parcours lecture-philo), ainsi que des formations organisées pour soutenir le personnel enseignant dans son enseignement du français.

12/ Sciences humaines et sociales (SHS)

Citoyenneté

Un nouveau moyen d'enseignement « Citoyenneté » est introduit, à la rentrée 2024, pour les élèves de 11e année. Ce moyen sera utilisé dans le cadre de la discipline « Monde contemporain et citoyenneté », dont une période hebdomadaire est dédiée à l'éducation civique et citoyenne.

Ce moyen d'enseignement est neuchâtelois et a été élaboré sous la conduite du service de l'enseignement obligatoire, qui a mandaté un groupe de rédaction constitué de trois enseignantes.

Le cours comporte trois parties faisant chacune l'objet d'une brochure indépendante :

1) ***Citoyenneté, État, démocratie***
2) ***Confédération, cantons, communes***
3) ***Budget, revenus, dépenses***. Cette dernière partie permet, entre autres, de mettre en garde les élèves contre les risques de l'endettement.

De très nombreuses ressources numériques sont accessibles via les QR codes intégrés dans les brochures.

L'équipe de rédaction a poursuivi l'objectif de rendre la plus attrayante possible une matière qui peut paraitre parfois difficile d'accès, mais qui ne l'est pas forcément. Un point d'honneur a été de proposer une grande variété d'activités qui impliquent un maximum les élèves et qui les rendent actifs.

Les brochures sont émaillées d'illustrations qui appuient les notions abordées et rendent le cours plus attrayant ; les chapitres se terminent par des sketchnotes. Il s'agit d'une mise forme visuelle des apprentissages. C'est une nouveauté et un atout car ils permettent de fournir un résumé de chaque chapitre avec les points essentiels à retenir. C'est un outil que les élèves pourront également réutiliser dans d'autres matières, l'objectif étant aussi de leur apprendre à créer leurs propres sketchnotes.

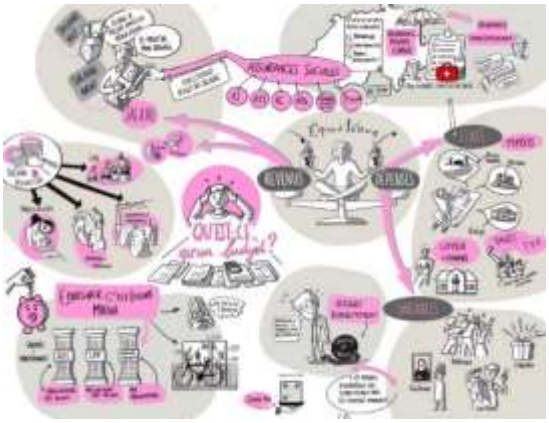

Ce moyen d'enseignement s'appuie également sur des documents de références que les élèves utilisaient déjà : *Les Institutions politiques suisses, la Confédération en bref,* ainsi que *la Constitution fédérale.*

Enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH)

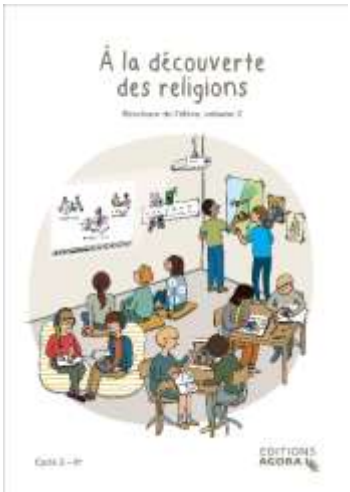

Dans la continuité de ces dernières années, le canton introduit à la rentrée 2024 une brochure intitulée « À la découverte des religions » (vol.2) pour l'enseignement du fait religieux en histoire. Ce moyen d'enseignement, créé par les Éditions Agora, est destiné aux élèves de 6e année.

Ce moyen d'enseignement présente quelques figures fondatrices du fait religieux. Ainsi, le premier volume présente Moïse et le Bouddha et le deuxième, Jésus et Mohamed.

Un site internet dédié à ce moyen propose au personnel enseignant un guide didactique et de nombreuses ressources complémentaires.

13/ Mathématiques

Le canton de Neuchâtel introduit le nouveau moyen d'enseignement des mathématiques pour la 8e année à la rentrée 2024, ceci dans la continuité du renouvellement des moyens d'enseignement de mathématiques concernant l'entier de la scolarité obligatoire.

Le livre destiné aux élèves de 8e année est accompagné de matériel de classe supplémentaire permettant d'apprivoiser les mathématiques par la manipulation et le jeu.

14/ Sciences de la nature

Le moyen d'enseignement valaisan (MEV) pour le cycle 2, déjà utilisé en 5e et 7e années depuis la rentrée scolaire 2023-2024, est introduit à la rentrée scolaire 2024-2025 en 6e et 8e années et couvre désormais l'ensemble du cycle 2.

Ce cours présente l'avantage d'être en adéquation avec le Plan d'études romand (PER) en vigueur depuis la rentrée scolaire 2013-2014.

L'ancien cours *Odysséo* n'est plus distribué.

15/ Éducation numérique

Des fiches complémentaires sont intégrées dans le coffret éducation numérique de 3e et 4e années. Le moyen d'enseignement Connected (vol. 2), est utilisé en 9e année.

16/ Aperçu des moyens d'enseignement introduits dans le canton de Neuchâtel

NB : Tableau récapitulatif des moyens d'enseignement introduits dans le canton depuis 2014 par discipline et année scolaire.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FRANÇAIS	10✦|cycle 3✦	11✦| cycle 2✦								1|2|5	3|6
ALLEMAND		5	6	7	8	9	10|11	11			
ANGLAIS	8	9	10	11							
MUSIQUE	9|10|11										
MATHÉMATIQUES					1|2	3	4|5	6		7	8
SCIENCES DE LA NATURE	3|4|5	6|7	8|9	10	11					*5|7	*6|8
ÉDUCATION PHYSIQUE											
GÉOGRAPHIE	3|4|6		7|8|9	7|8|10	11	10		11 (version finale)			
HISTOIRE	3|4|5|6		7|8|9	10	11	9		11 (version finale)		*ECRH 5	*ECRH 6
CITOYENNETÉ											*11
ÉDUCATION NUMÉRIQUE									*3|4	*4|8	*9

✦« Atelier du langage » ¦ ✦« Texte et langue »

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont des moyens neuchâtelois et non romands.